Note de cadrage:

NDICI AFRICA/2023/045-218 (EC)

Programme de promotion de la culture démocratique et renforcement de l’état de droit

Sommaire

[1. Contexte et justification 2](#_Toc151566921)

[2. Orientations générales 3](#_Toc151566924)

[3. Logique d’intervention](#_Toc151566932) 6

[4. Parties prenantes](#_Toc151566935) 7

5. [Questions transversales](#_Toc151566936) 8

[6. Suivi et évaluation](#_Toc151566938) 10

[Annexe 1 : Cadre logique 11](#_Toc151566941)

# Contexte et justification

Le Burundi est un pays enclavé d’Afrique de l’Est fort d’une population d’environ 12.2 millions d’habitants dont environ 50.6 % sont des jeunes de moins de 15 ans. Le pays est membre de la Communauté de l’Afrique de l’Est (EAC). Il est classé parmi les trois pays les plus pauvres au monde. On estime que 80% de la population travaille dans le secteur agricole, celui-ci étant très peu performant.

Le PIB par habitant est de 269 USD (FMI Octobre 2022)[[1]](#footnote-2), ce qui fait du Burundi un des pays les plus pauvres du continent africain mais aussi un des plus vulnérables. Plus de deux tiers de la population vit en-dessous du seuil de la pauvreté. La majorité des habitants souffrent de malnutrition.

Le Burundi est l’un des pays à plus haute densité de population avec un ratio de densité de 442hab/km2 (projection démographique 2020) et est caractérisé par une croissance démographique importante, ce qui représente un frein à son développement économique alors que les jeunes en milieu rural sont particulièrement touchés par le chômage.

La fragilité du pays et son instabilité politique ont été alimentées par des années de conflits armées particulièrement violents. Ces dernières années, les problèmes politiques que traverse le pays sont aggravés par des conflits liés à l’accès à la propriété foncière mais aussi par le manque de devises alors que les opérateurs économiques et les entreprises ne trouvent plus les devises dont elles ont besoin pour payer les fournisseurs des matières premières et des équipements.

**Le Plan National de Développement**

C’est dans ce contexte que le Burundi a lancé en août 2018 le Plan national de développement 2018-2027 (PND) et son plan quinquennal d’actions prioritaires. Malgré ses faiblesses, entre autres des prévisions de croissance trop ambitieuses et l’absence d’une analyse des risques, le PND est le principal document de référence pour les partenaires techniques et financiers (PTF) en matière de stratégie de développement du pays. À travers le PND 2018-2027, le pays se donne pour ambition de lutter contre la corruption, d’améliorer la gouvernance locale, les droits humains et de consolider la démocratie. Parmi les axes d’intervention et objectifs pour l’orientation stratégique du PND, cette action s’inscrit à la fois sous l’axe 13 « Gouvernance » et l’axe 14 « Sécurité et défense ».

**Développement humain et fragilité du pays**

Selon le Global Conflict Risk Index (GCRI) de la Banque Mondiale, le profil particulièrement fragile du Burundi est passé ces dernières années d’une situation de conflit d’intensité moyenne à un pays caractérisé par une extrême fragilité institutionnelle, socio-économique et environnementale. Le Burundi est l’un des pays les moins avancés du monde et est classé en 187ème position de l’indice de développement humain (PNUD-IDH 2021-2022). Il est par ailleurs situé en 43ème position sur 54 pays africain par l’Ibrahim Index (2022) du fait des faiblesses de l’État de droit et l’étroitesse de l’espace politique, et au 171ème rang sur 180 pays dans l’indice de perception de la corruption (2022) de Transparency International.

**Economie, pauvreté et croissance démographique**

L’économie burundaise est très peu diversifiée et repose quasi-exclusivement sur l'agriculture et sur l'exportation de quelques produits agricoles de rente (café et thé).

Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de 269 USD (FMI Octobre 2022)[[2]](#footnote-3), le Burundi est, depuis 2022, le pays le plus pauvre au monde selon ce critère[[3]](#footnote-4). Près de 85% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté[[4]](#footnote-5). L’économie burundaise est très sensible à l’impact des chocs exogènes. En 2022, la guerre en Ukraine et une crise énergétique concomitante au niveau mondial ont contribué à aggraver une situation déjà difficile, et ralenti la croissance du PIB (+1,8 %). L’inflation est en croissance constante et a atteint récemment des sommets (plus de 25 % atteint lors du premier semestre de 2023).

La progression du PIB est trop lente pour rattraper un des taux de croissance démographique parmi les plus élevés d’Afrique subsaharienne et du monde (estimation en 2023 : +3,16%[[5]](#footnote-6)) pour un des pays les plus densément peuplés au monde (442 habitants/km2) et faiblement urbanisé (14,4 %[[6]](#footnote-7)).

La structure démographique du pays, caractérisée par 65% de la population ayant moins de 25 ans[[7]](#footnote-8) représente un des principaux défis pour son développement. Par ailleurs, les faibles qualité et accès aux services de base, la persistance des inégalités, le faible niveau de compétences et le taux élevé de chômage, le manque de ressources et d’opportunités et la pauvreté généralisée compromettent l’avenir des jeunes et, plus généralement, le développement socio-économique du pays.

L’Indice de Pauvreté Multidimensionnel est en augmentation constante et s’établissait en 2022 à 75,1 %, ce qui signifie que près de 8,1 millions de personnes sur une population de plus de 12,3 millions[[8]](#footnote-9) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle[[9]](#footnote-10).

# Orientations Générales

L’objectif général (impact) de cette action est de renforcer «la gouvernance démocratique et la cohésion sociale pour des élections crédibles et apaisées ».

Les objectifs spécifiques de cette action sont:

1. Accroitre la participation citoyenne, en particulier celle des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec handicap, dans le suivi du processus électoral, et les processus démocratiques et politiques.

2. Renforcer les capacités institutionnelles des organes de gestion des élections pour l’amélioration de la qualité de l’organisation des élections au regard des standards internationaux.

3. Appuyer les partis politiques afin qu’ils soient mieux structurés, plus redevables, inclusifs et responsabilisés.

4. Renforcer les capacités des médias pour assurer une couverture équilibrée et impartiale des élections et une participation équitable au processus électoral de tous les candidats et partis politiques.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

1.1 Les capacités des OSC et en particulier les organisations des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et des déplacés internes (IDP) et retournés, sont renforcées pour une participation plus active aux processus démocratiques et politiques.

1.2 La confiance de l’opinion publique burundaise dans les processus électoraux et démocratiques est renforcée, notamment au moyen de l’observation électorale nationale.

1.3 La prévention et la gestion des conflits électoraux est appuyée.

2.1 Les capacités de la CENI sont renforcées grâce à une assistance technique accompagnant la conduite d’opérations électorales de façon impartiale, indépendante, professionnalisée et continue tout le long du cycle électoral.

2.2 La CNIDH est formée aux enjeux techniques d’un processus électoral et elle est mieux outillée pour remplir son rôle d’enquête, d’étude et de monitoring des droits de l’homme et de l’égalité de genre, dans le cadre du processus électoral.

3.1 La participation des partis politiques, avec un focus sur les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec handicap, dans la gouvernance démocratique au Burundi est renforcée.

4.1 Les capacités du secteur des médias pour promouvoir un environnement libre, pluraliste et indépendant, y compris en période d’élections, sont renforcées.

**Les activités indicatives** sont les suivantes:

Activités liées au produit 1.1 *Les capacités des OSC et en particulier les organisations des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et des déplacés internes (IDP) et retournés, sont renforcées pour une participation plus active aux processus démocratiques et politiques* :

- Organiser ateliers et débats citoyens autour de la promotion de l’éducation civique et de la sensibilisation électorale en vue d’un engagement actif et apaisé des citoyens, des femmes, des jeunes et des rapatriés, dans le processus électoral;

- Renforcer les capacités techniques des OSC et des associations des élus locaux dans l’appui à la participation citoyenne dans le processus électoral.

- En collaboration avec le Conseil d’Ecoute des Jeunes de la Délégation de l’Union européenne au Burundi, créer des forums locaux des femmes et des jeunes leaders;

- Mettre en place des comités locaux d’éducation civique, de sensibilisation électorale et de prévention des conflits électoraux;

-Renforcer le niveau d'information des citoyens sur les enjeux électoraux et de gouvernance.

Activités liées au produit 1.2 *La confiance de l’opinion publique burundaise dans les processus électoraux et démocratiques, y compris en contribuant à prévenir la fraude, est renforcée* :

- Appuyer l’observation électorale citoyenne et la participation des femmes et des jeunes dans les missions d’observation citoyenne des élections.

-Appuyer les organisations de la société civile (OSC), y compris les organisations et mouvements pour les droits des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec handicap, afin de mener un plaidoyer argumenté et constructif pour des réformes électorales

-Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et actrices de la société civile confessionnelle et non confessionnelle afin de leur permettre d’observer et d’analyser avec professionnalisme, et de préférence en synergie, l’ensemble des aspects du processus électoral à travers tout le territoire national.

Activités liées au produit 1.3 *La prévention et la gestion des conflits électoraux est appuyée.*

*-* Développer le dialogue entre citoyen.ne.s et gouvernants à travers des cadres de concertation élargis (OSC, acteurs politiques, chercheurs, médias);

- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et actrices de la société civile confessionnelle et non confessionnelle afin de leur permettre d’observer et d’analyser avec professionnalisme, et de préférence en synergie, l’ensemble des aspects du processus électoral à travers tout le territoire national;

- Appuyer la mise en place de comités locaux de médiation des conflits électoraux, en coordination avec les observateurs électoraux.

Activités liées au produit 2.1 *Les capacités de la CENI à conduire des opérations électorales de façon impartiale, indépendante, professionnalisée et continue tout le long du cycle électoral sont renforcées*

- Appuyer les différentes directions de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dans la mise en œuvre du plan stratégique puis dans l’organisation des scrutins;

- Appuyer la CENI dans la définition de sa stratégie par rapport à l’inclusion des minorités dans le processus électoral et dans sa stratégie « genre »;

- Renforcer les capacités de la CENI ainsi que ses antennes dans l’utilisation et l’opérationnalisation des nouvelles technologies électorales à toutes les étapes du processus électoral (enregistrement des électeurs et des candidats, opérations de vote, transmission des résultats, etc.);

- Renforcement des synergies, de l’échange d’informations et de la coordination entre les différentes actions menées par la CENI, les parties prenantes et les partenaires techniques et financiers (sensibilisation électorale, éducation civique, cadres de concertation, observation électorale, etc.);

- Appui à la CENI en vue de la formation de ses cadres permanents et agents de court-terme.

Activités liées au produit 2.2 *La CNIDH est formée aux enjeux techniques d’un processus électoral et elle est mieux outillée pour remplir son rôle d’enquête, d’étude et de monitoring des droits de l’homme et de l’égalité de genre, dans le cadre du processus électoral.*

* Renforcer les capacités techniques des membres de la CNIDH sur les questions liées aux enjeux électoraux;
* Appuyer les missions d’observation de la CNIDH du processus électoral.

Activités liées au produit 3.1 *Les capacités des partis politiques en matière de droits de l’homme, questions de genre, inclusivité, programmation, communication électorale sont renforcées.*

*-* Sensibiliser les partis politiques quant aux engagements internationaux du Gouvernement du Burundi, notamment en matière de droits humains, d’élections démocratiques, des questions de genre, etc.;

- Sensibiliser les partis politiques quant à l’implication des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, dans la vie interne aux partis, ainsi qu’à leur participation active aux scrutins;

- Renforcer les capacités des acteurs politiques à élaborer des programmes et des messages à destination des citoyens burundais en période électorale;

- Organiser des ateliers destinés aux acteurs politiques sur le renforcement des capacités pour appuyer le caractère inclusif du processus électoral, ainsi que la participation des femmes et des jeunes.

Activités liées au produit 4.1 *Les capacités du secteur des médias pour promouvoir un environnement libre, pluraliste et indépendant, y compris en période d’élections, sont renforcées.*

* Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des médias en vue des élections de 2025;
* Élaborer le manuel du journaliste Burundais et des grands principes de déontologie (y compris les aspects genre et droits humains) avec un focus particulier sur la période électorale, organisation d’ateliers sur les principes déontologiques pour les journalistes qui diffusent les informations sur les réseaux sociaux;
* Organiser des ateliers pour les médias et professionnels de l’information pour les doter des outils et connaissances pour couvrir des informations sensibles au genre et aux jeunes;
* Renforcer les capacités des médias (journalistes, blogueurs et « communicateurs ») afin qu’ils s’organisent de manière professionnelle, indépendante et crédible lors de la couverture des élections, y compris avec la mise en place d’un système d’identification et de démenti des « fake news » et d’une association de journalistes;

Activité liée au produit 4.2 *Les capacités du CNC sont renforcées afin de garantir un environnement des médias libre, pluraliste, indépendant et propice à la cohésion sociale*

* Appuyer le CNC dans sa mission de suivi des media traditionnels, électroniques et réseaux sociaux tout au long du processus électoral.

## Logique d'opérationnalisation et d’intervention

La logique d’intervention sous-jacente pour cette action est de contribuer à l’organisation d’élections crédibles, transparentes, inclusives et apaisées au Burundi, ce qui se décline à travers une série d’objectifs spécifiques. L’action se base sur les recommandations de l’évaluation finale du programme de renforcement de la culture démocratique et de l’état de droit (2019-2021).

**SI** le Gouvernement du Burundi s’engage à prendre les mesures requises pour remplir ses obligations relatives à l’organisation d’élections démocratiques, crédibles, transparentes et inclusives et à protéger les droits et les libertés fondamentales; s’il y a un renforcement des capacités des organes qui ont des compétences en matière électorale (CENI, CNC, CNIDH, Ombudsman, Cour constitutionnelle, Cour suprême); si le cadre légal qui régit l’organisation des élections est amélioré et l’ensemble des dispositions mises en place par la CENI ne constituent pas des entraves à la liberté d’observer tous les aspects du processus électoral en tout endroit et à tout moment; si l’observation citoyenne est organisée de manière à renforcer significativement la transparence du processus électoral ainsi que la confiance du public dans son intégrité; s’il y a un dialogue entre les citoyens et les gouvernants au niveau national et local; si la capacité des citoyens et des acteurs intermédiaires (OSC, syndicats, églises, médias, etc.) est renforcée pour créer des fora, des réseaux et des coalitions; si les OSC et les médias s’engagent dans une approche déontologique respectant les principes de transparence, redevabilité et non-discrimination; si la participation citoyenne et l’implication des jeunes et des femmes est améliorée au niveau national et local, tenant compte du contexte historique et social du Burundi; et si l’accès des citoyens à une information de qualité, non discriminatoire, neutre est renforcée;

**ALORS**, les principes de transparence, non-discrimination, redevabilité et participation seront mieux intégrés dans les institutions du Burundi et dans l’organisation des élections de 2025 et l’action publique dans les secteurs importants pour la coopération UE sera plus efficace et efficiente.

L’action a été conçue pour permettre de renforcer le dialogue politique de l’Équipe Europe au Burundi. Elle est complémentaire au programme de l’Union européenne d’appui au secteur de la justice qui va contribuer à renforcer les capacités de la Cour constitutionnelle et de la Cour suprême, deux des cinq institutions qui ont compétence en matière électorale, et au projet «Foundations for inclusive and peaceful politics in Burundi- towards 2025 elections » (2022-2027) financé par l’Ambassade des Pays Bas et mis en oeuvre par le Netherlands Institute for Multiparty Democracy (NIMD) et le Burundi Leadership Training Programme, et au programme régional de la Coopération suisse d’appui aux médias. En particulier, la stratégie de l’action est fondée sur une approche multidimensionnelle et vise à soutenir à la fois les organes et les institutions étatiques, les organisations de la société civile et les médias, en vue de faciliter l’organisation d’élections crédibles, inclusives, et apaisées.

## 4. Parties prenantes

Les partenaires dans la mise en œuvre de ce programme seront les suivants:

- Le citoyens burundais, considérés de façon inclusive;

- Les Organisations de la société civile (organisations féminines, organisations des jeunes y compris le Youth Sounding Board de la Délégation de l’Union européenne au Burundi), organisations des personnes vivant avec handicap, organisations pour la protection des droits des Batwa, etc.);

- Les partis politiques;

- Le Ministère de l’Intérieur;

- Le Ministère des Finances;

- Le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias;

- Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la personne humaine et du Genre;

- Commission électorale nationale indépendante (CENI): organe en charge de préparer, organiser, gérer et contrôler tout le processus électoral au Buruni et de gérer le contentieux des élections locales;

- Commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI);

- Commission nationale indépendante pour les Droits de l’Homme;

- Conseil national de la communication: organe de régulation des médias au Burundi;

- Ombudsman;

- Cour constitutionnelle et Cour suprême;

- Les autorités locales

1. Questions transversales

|  |
| --- |
| **Égalité entre les hommes et les femmes et l’autonomisation des femmes et des filles**  Conformément aux codes du CAD de l’OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que l’action visera l’intégration des questions concernant l’égalité entre hommes et femmes et l’autonomisation des femmes et des filles dans la mise en œuvre de ses activités sur la base des orientations contenues dans le Plan d’action de l’Union européenne sur l’égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) —2021-2025 et sa déclinaison burundaise, le CLIP. Les femmes ont, en effet, un rôle essentiel à jouer dans la consolidation de la paix, l’assise du système de gouvernance démocratique et dans l’aboutissement harmonieux de ce processus électoral. Cependant, des obstacles d’ordre politique et culturel rendent leur participation au processus plus difficile. Une fois élues ou nommées, les femmes ne disposent pas nécessairement des connaissances et compétences nécessaires à l’exercice de leurs devoirs politiques et pour influencer l’élaboration des politiques et des projets de société ainsi que la prise de décision. Il y également de faibles liens internes entre les femmes élues et les femmes à la base ainsi qu’une faible implication des femmes élues pour faire progresser l’agenda des femmes, notamment la difficulté à transcender la ligne du parti politique. En outre, la capacité économique limitée des femmes pour financer leur candidature ou le fonctionnement de leur parti est une contrainte à leur position sur les listes électorales, tandis que d’autres barrières dans la sphère privée posent également des obstacles à leur élection (charge du travail domestique et manque de temps, persistance de la réticence des femmes à entrer dans la vie politique/publique). |

**Droits de l’homme**

La présente action repose sur l’approche fondée sur les droits, englobant tous les droits de l’Homme. L’approche basée sur les droits de l’homme sera appliquée dans tous les phases du cycle du projet en garantissant le respect des droits humains et les principes de l’universalité, l’inaliénabilité, l’indivisibilité, l’interdépendance et le respect des principes d’égalité, de non-discrimination, de transparence, de redevabilité, etc. au cours de la mise en œuvre. Les principes de « ne pas nuire » (« *do no harm* ») et « ne laisser personne pour compte » (« *leave no one behind* ») seront également pris en compte. Les trois volets de l’action promeuvent cette approche par les actions envisagées (renforcement de capacités) et les acteurs ciblés: les détenteurs de droits sont en l’espèce les citoyens (dont les femmes et les jeunes), les membres des OSC, des médias, les acteurs politiques. En matière de droits de l’Homme, le suivi de leur respect, notamment pendant les différentes phases du processus électoral de 2025 et pendant la période post-électorale, devra faire l’objet d’une attention particulière. En outre, des initiatives ciblées pourront être mises en œuvre pendant la durée du projet, devant inclure, entre autres, un mécanisme d’observation et d’alerte sur les atteintes aux droits humains, y compris pour les incidents pré- et post-électoraux.

**Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l’OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que la participation à cette action par les personnes vivant avec handicap sera promue, à la fois en tant que bénéficiaires (participation aux sessions de sensibilisation et de formation, etc.) qu’à leur contribution directe à la réalisation des activités (conduite des formations, animation des ateliers de sensibilisation, etc.). L’égalité du droit de participer à la vie politique et au vote pour les personnes vivant avec handicap est clairement mentionnée par les lois internationales et la loi nationale, et le Burundi a signé la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Cependant, les textes ne sont pas intégralement mis en œuvre. Cette action est parfaitement alignée avec la Stratégie de l’Union européenne en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030. Il s’agit d’une action inclusive qui prend en compte, dès la phase de formulation, les droits des personnes handicapées. Les associations et fédérations burundaises des personnes handicapées, y compris la Fédération des Femmes Burundaises Handicapées, ont été et seront impliquées tout au long du cycle d’intervention. Par ailleurs, des modalités pratiques seront adaptées aux besoins spécifiques des personnes handicapées pour leur permettre, notamment, d’avoir accès au bureau de vote le jour du scrutin.

**Démocratie**

La démocratisation, la promotion des droits humains et la bonne gouvernance sont au cœur de cette action. Elle répond aussi aux objectifs de la communication conjointe du Parlement et du Conseil de l’UE « Vers une stratégie globale avec l’Afrique ». L’action va appuyer le renforcement de l’état de droit et des processus démocratiques, soutenir le processus électoral, le renforcement du rôle de la société civile dans le processus démocratique, l’éducation civique et électorale, la liberté et le pluralisme des médias au Burundi. L’UE peut ainsi promouvoir le respect des libertés fondamentales et des valeurs démocratiques, conformément aux traités qui la fondent.

**Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

L’éducation à la non-violence et à la gestion des conflits sera au cœur de cette action qui vise, notamment, à former la jeunesse à la citoyenneté responsable. La résolution des conflits et la promotion de la paix seront également favorisées par les messages de sensibilisation aux élections, la lutte contre la désinformation ainsi que la lutte contre les messages de haine. Toutes les activités seront construites sur base d’une analyse sensible au conflit et dans le respect du principe de « ne pas nuire », en s’assurant que le développement des activités ne va pas provoquer de nouveaux conflits ou une intensification de tensions et conflits déjà existants.

**Réduction des risques de catastrophes**

Une condition importante pour la réduction des risques de catastrophes (inondations, glissements de terrain, etc.) est que les gouvernements locaux qui sont en fonction soient légitimes et redevables dans la gestion du territoire. Les scrutins locaux de 2025 devraient permettre d’avoir des autorités locales légitimes et redevables envers leurs administrés et engagés en vue de réduire les risques de catastrophes.

L’action devra veiller à ce que les orientations prioritaires en lien avec l’organisation des élections se retrouvent bien dans la loi de finances, ce qui pourrait impliquer un dialogue régulier avec les ministres du budget et des finances, mais aussi avec les assemblées parlementaires. Elle s’inscrira plus largement dans la lutte contre la corruption et l’impunité.

1. Suivi et évaluation

Le cadre logique de chaque proposition doit être inspiré du modèle de cadre logique présenté en Annexe 1.

Les bénéficiaires des subventions sont tenus d’organiser un dispositif de suivi qui soit intégré et harmonisé avec celui du Programme et donc avec celui/ceux du ou des autres consortia.

Les bénéficiaires devront présenter une situation de référence (*baseline*) et une situation finale (*endline*) qui seront inclues dans le cadre logique. Celui-ci pourra être ultérieurement révisé en cours d’exécution en étroite coordination avec l’Assistance Technique (qui doit être prévue dans le lot 1) pour son harmonisation avec l’ensemble des interventions du Programme.

**L’assistance technique démocratie/élections est inclue dans la subvention relative au lot 1** **Appui aux élections et renforcement de la culture démocratique**. L’action est coordonnée par une comité technique présidé par la Délégation et facilité par l’assistance technique démocratie/élections. L’assistance technique sera chargée de la création d’un Comité de coordination et consultation, qui constitue un cadre de dialogue entre les parties prenantes, pour assurer une gouvernance cohérente et coordonnée de l’action avec les activités des autres projets de soutien à la démocratie.

La participation au comité de consultation pourra être élargie en fonction de l’ordre du jour, en particulier aux représentants de la société civile et du secteur privé. Le Comité de consultation permettra de faire le suivi des activités prévues dans le cadre de l’action. Il se réunit en principe quatre fois par an. Des réunions extraordinaires pourront être convoquées selon les besoins.

| **Résultats** | **Chaine de résultats** ([**@**](https://europa.eu/capacity4dev/results-and-indicators))**:**  **(maximum 10)** | **Indicateurs** ([**@**](https://europa.eu/capacity4dev/results-and-indicators)):  **(au moins un indicateur par résultat attendu)** | **Valeurs de référence**  **( valeurs et années )** | **Valeurs cibles**  **(valeurs et années)** | **Sources de données** | **Hypothèses** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Impact** | Renforcer la gouvernance démocratique et l’état de droit pour des élections crédibles et apaisées | 1. Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique  2. Score selon l’index «Démocratie électorale» développé par V-Dem.  3. Taux de participation lors des élections (ventilé par sexe, âge générationel, type de handicap)  4. Classement Reporters sans Frontières | 1 40.4/100 (2021)   1. 0.17 (2020) 2. 87,71 % soit 4.484.928 votants   (2020)  4 107/220 (2022) | 1 À définir (2027)   1. 0.3 (2027) 2. Amélioration (2025) 3. Amélioration   (2025) | 1. Rapport Fondation Mo Ibrahim  2. Site V-Dem. Rapports/évaluations des organisations internationales et régionales.  3. Rapports de la CENI et de l’observation citoyenne.  4. Rapport de Reporters sans Frontières | *Non applicable* |
| **Effet direct 1** | 1. Accroitre la participation citoyenne, en particulier des femmes et des jeunes, dans le suivi du processus électoral de 2025, et aux processus démocratiques et politiques. | 1.1 Nombre d’OSC appuyées par l’action afin de renforcer leur rôle dans l’appui à la participation des citoyens en matière d’éducation civique et électorale.  1.2 Taux de participation lors des élections de 2025 (H/F, par catégories d’âge), ainsi que des personnes vivant avec un handicap et des déplacés internes (IDP) et retournés  1.3 Nombre de jeunes (désagrégation) ayant participé à une activité de sensibilisation grâce au soutien de l’UE (H/F/-35 ans)  1.4 Nombre de femmes candidates et de jeunes candidats aux élections (par type de scrutin)  1.5 L’observation électorale citoyenne de 2025 est crédible, impartiale et de qualité | 1.1 0 (2022)  1.2 87,71%  1.3 0 (2022)  1.4 Pas disponible (2020)  1.5 L’observation citoyenne des élections de 2020 n’a pas couvert toutes les provinces et n’a pas été de qualité. | 1.1 À définir  1.2 Amélioration  1.3 À définir  (2027)  1.4 À définir (2027)  1.5 Amélioration | 1.1 Rapport de la CENI et rapports des OSC impliquées dans l’action.  1.2 Rapports de l’action, Rapport de la CENI  1.3 Rapports de l’action  1.4 Rapport de la CENI et rapports de l’action  1.5 Rapports des OSC, Rapports de la CENI, Rapports de la CNIDH | Absence de conflits majeurs permettant la tenue pacifique des élections dans l’ensemble du Burundi.  Les autorités burundaises n’introduiront pas de mesures supplémentaires de contrôle et/ou réduisant l’indépendance et de la société civile. |
| **Effet direct 2** | 2. Renforcer les capacités institutionnelles des organes de gestion des élections pour l’amélioration de la qualité de l’organisation des élections au regard des standards internationaux | 2.1 Nombre de personnes bénéficiaires au sein de la CENI, de la CNIDH et de l’Ombudsman d’actions de renforcement de capacités et ayant acquis avec le soutien de l’UE de nouvelles compétences pour l’organisation d’élections (H/F et âge)  2.2 Statut du fichier des électeurs mis à jour avec le soutien de l’UE  2.3 Statut d’une cartographie électorale mise en place avec le soutien de l’UE  2.4 Nombre d’accréditations délivrées par la CENI aux observateurs nationaux selon les délais prévus par la loi désagrégée par sexe, âge  2.5 Nombre de femmes participant aux élections de 2025  2.6 Nombre de votes invalides  2.7 Mise à jour du Code électoral | 2.1 0 (2022)  2.2 0 (2022)  2.3 0 (2022)  2.4 40 (2020)  2.5 2,201,000 soit 52,45% des votants (2020)  2.6 2.05% (2020)  2.7 0 (2022) | 2.1 À définir  2.2 À définir  2.3 À définir (2025)  2.4 À définir  2.5 Amélioration  2.6 À définir (2025)  2.7 1 (2025) | 2.1 Rapports de l’action  2.2 Calendrier électoral et rapports CENI et OSC.  2.3 Rapports de la CENI et de l’action  2.4, 2.5, 2.6, 2.7 Rapports de la CENI et de l’action | Collaboration effective avec la CENI  Ouverture au dialogue effectif entre les autorités et la société civile sur les sujets concernant la gouvernance. |
| **Effet direct 3** | 3. Appuyer les partis politiques afin qu’ils soient mieux structurés, plus redevables, inclusifs et responsabilisés. | 3.1 Niveau de la gouvernance démocratique interne aux partis politiques, y compris en termes d’inclusivité des femmes et des jeunes, et de leurs capacités programmatiques.  3.2 Niveau de participation des différentes forces politiques dans les différentes circonscriptions électorales (provinces et communes).  3.3 Nombre de programmes électoraux produits et de femmes/jeunes impliqués activement dans le processus électoral  3.4 Nombre de partis politiques appuyés dans leurs actions programmatiques avec le soutien de l’UE | 3.1 0 Nombre programmes électoraux produits et de femmes/jeunes impliqués (2020)  3.2 CNDD-FDD (18 provinces et 119 collines)  CNL(18 provinces et 119 collines)  FNL (16 provinces et 116 collines)  FRODEBU NYAKURI (13 provinces, 22 collines)  SAHWANYA FRODEBU (17 provinces, 47 collines)  UPRONA  (18 provinces, 119 collines)  APDR (7 provinces et 5 collines) (2020)  3.3 0 (2020)  3.4 9 (2020) | 3.1 Amélioration (2025)  3.2 Amélioration de la présence des partis politiques qui n’ont pas couverts toutes les provinces et collines lors des élections de 2020 (2027)  3.3 À définir  3.4 20 (2025) | 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 Rapports de l’action et rapports des OSC | Soutien du Ministère de l’intérieur aux activités du programme  Proactivité des partis politiques/candidats indépendants dans les activités de surveillances électorale |
| **Effet 4** | 4. Renforcer les capacités des médias pour assurer une couverture équilibrée et impartiale des élections et une participation équitable au processus électoral de tous les candidats et partis politiques. | 4.1 Nombre de journalistes, ventilé par sexe, âge, appuyés par l’action à couvrir des sujets de gouvernance de manière professionnelle et éthique. | 4.1 0 (2022) | 4.1 30 (2025) | 4.1 Rapports de l’action | Les autorités burundaises n’empêchent les activités de médias dans la couverture du scrutin électoral |
| **Produit 1**  **lié à l’effet direct 1** | 1.1 Les OSC et en particulier les organisations des femmes et des jeunes ainsi que des personnes vivant avec handicap et des déplacés internes (IDP) et retournés, sont renforcées pour leur participation active aux processus démocratiques et politiques. | 1.1.1 Nombre d’acteurs de la société civile formés et ayant acquis de nouvelles compétences avec l’appui de l’UE (désagrégé par genre, âge, province).  1.1.2 Nombre d’OSC appuyées par l’action pour produire, publier et disséminer les outils et supports d’éducation civique et électorale.  1.1.3 Nombre de rapports d’observation nationale du processus électoral de qualité et cohérents méthodologiquement réalisés avec l'appui de l’UE.  1.1.4 Nombre d’activités de sensibilisation organisées et de supports de sensibilisation réalisé avec le soutien de l’UE et visant spécifiquement les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les déplacés internes (IDP) et retournés et nombre de participants (HF et âges) | 1.1.1 0 (2022)  1.1.2 0 (2022)  1.1.3 0 (2022)  1.1.4 À définir | 1.1.1 À définir  1.1.2 20 (2025)  1.1.3 20 (2025)  1.1.4 À définir | 1.1.1 Rapports de l’action  1.1.2 Rapports de l’action  1.1.3 Rapports de l’action, Rapports des OSC  1.1.4 Rapports de l’action | Volonté de la société civile de s’impliquer dans des activités d’éducation civique et électorale.  Ouverture au dialogue effectif entre les autorités et la société civile sur les sujets concernant la gouvernance (locale et nationale) |
| **Produit 2**  **lié à l’effet direct 1** | 1.2 La confiance de l’opinion publique burundaise dans les processus électoraux et démocratiques, y compris en contribuant à prévenir la fraude, est renforcée. | 1.2.1 Nombre d’observateurs électoraux nationaux formés avec le soutien de l’UE, accrédités et qui ont libre accès à toutes les étapes du processus électoral (mise à jour du fichier électoral, campagne, vote, traitement des résultats, contentieux).  1.2.2 Nombre des activités d’éducation civique et électorale organisées avec le soutien de l’UE.  1.2.3 Nombre des rapports produits et publiés par la société civile concernant le processus démocratique avec le soutien de l’UE.  1.2.4 | 1.2.1 3800 (2020)  1.2.2 0 (2022)  1.2.3 0  1.2.4  1.2.5 0 (2020) | 1.2.1 5000 (2025)  1.2.2 À définir  1.2.3 10 (2025)  1.2.4  1.2.5 Amélioration (2025) | 1.2.1 Rapports d'observation électorale  1.2.2 Rapports d'observation électorale.  1.2.3 Rapports de l’action  1.2.4 Rapports des OSC  1.2.5 Rapports de l’action | Possibilité pour la société civile de s’impliquer dans des activités d’observation électorale.  Proactivité de la société civile dans les activités d’observation électorale. |
| **Produit 3**  **lié à l’effet direct 1** | 1.3 La prévention et la gestion des conflits électoraux est appuyée. | 1.3 Nombre d’incidents, VBG rapportés par les observateurs lors des élections | 1.3 À définir  (2020) | 1.3 À définir (2025) | 1.3 Rapports des OSC et de l’action | Possibilité pour les partis politiques/candidats indépendants de s’impliquer dans des activités de surveillance électorale |
| **Produit 1**  **lié à l’effet direct 2** | 2.1 Les capacités de la CENI sont renforcées dans le cadre d’une observation électorale honnête, indépendante, professionnalisée et continue tout le long du cycle électoral | 2.1.1 Nombre de personnes au sein de la CENI ayant bénéficiées d’actions de renforcement de capacités et ayant acquis avec le soutien de l’UE de nouvelles compétences pour l’organisation d’élections (H/F)  2.1.2 Statut du fichier des électeurs mis à jour et sécurisé avec le soutien de l’UE | 2.1.1 0 (2020)  2.1.2 À définir | 2.1.1 À définir  2.1.2 1 À définir | 2.1.1 Rapports de l’action  2.1.2 Rapports de l’action | Collaboration effective entre la CENI, les acteurs politiques |
| **Produit 2**  **lié à l’effet direct 2** | 2.1 La CNIDH est formée aux enjeux techniques d’un processus électoral et elle est mieux outillée pour remplir son rôle d’enquête, d’étude et de monitoring des droits de l’homme et de l’égalité de genre, dans le cadre du processus électoral. | 2.2.1 Nombre de membres de la CNIDH et personnels formés et ayant acquis de nouvelles compétences sur les aspects pertinents du processus électoral avec l’appui de l’UE (H/F | 2.2.1 0 (2020) | 2.2.1 À définir (2025) | 2.2.1 Rapports de l’action, modules de formation, rapports des OSC, Rapport annuel de la CNIDH | Indépendance de la CNIDH |
| **Produit 1**  **lié à l’effet direct 3** | 3.1 La participation des partis politiques, avec un focus sur les jeunes et les femmes, dans la gouvernance démocratique au Burundi sont renforcées. | 3.1.1 Code de conduite des partis politiques | 3.1.1 0 (2022) | 3.1.1 1 (2025) | 3.1.1 Rapports de l’action | Proactivité des partis politiques |
| **Produit 1**  **lié à l’effet direct 4** | 4.1 Les capacités du secteur des médias pour promouvoir un environnement libre, pluraliste et indépendant, y compris en période d’élections, sont renforcées. | 4.1.1 Taux d’accessibilité au grand public et aux acteurs clé d’informations ponctuelles et impartiales concernant le processus électoral  4.1.2 Nombre de médias capables de réaliser régulièrement leurs activités de reportage et production grâce à l’appui technique et financier de l'UE | 4.1.1 0 (2022)  4.1.2 0 (2022) | 4.1.1 À définir (2027)  4.1.2 À définir (2025 | 4.1.1, 4.1.2 Étude d’auditoire des médias burundais, Rapports de l’action, couverture médiatique | Soutien du Ministère de la Communication |
|  | 4.2 Les capacités du CNC sont renforcées afin de garantir un environnement des médias libre, pluraliste, indépendant et propice à la cohésion sociale | 4.2.1 Nombre de personnes bénéficiaires au sein de la CENI, de la CNIDH et de l’Ombudsman d’actions de renforcement de capacités et ayant acquis avec le soutien de l’UE de nouvelles compétences pour l’organisation d’élections (H/F et âge)  4.2.2 Nombres de médias agréés au sein du CNC  4.2.3 Nombre de plaintes traitées par le service de plaintes du CNC  4.2.4 Mise en oeuvre effective d’un suivi/d’une couverture du processus électoral, dans un environnement libre, par des media pluralistes et professionnels.  4.2.5 Nombre de débats appuyés par l’action sur les questions liées à la liberté de la presse et au processus électoral avec le soutien de l’UE  4.2.6 Nombre des articles de presse montrant une bonne connaissance du processus électoral | 4.2.1 0 (2020)  4.2.2 236 (2022)  4.2.3 10 dossiers traités pendant 2019-2022  4.2.4 0 (2022)  4.2.5 0 (2020)  4.2.6 0 (2020) | 4.2.1 À définir (2025)  4.2.2 316 (2027)  4.2.3 500 dossiers (2027)  4.2.4 Amélioration  4.2.5 6 (2025)  4.2.6 36 (2025) | 4.2.1 Rapports du programme  4.2.2, 4.2.3, 4.2.4 Rapport annuel du CNC  4.2.5 Rapports du programme | Collaboration effective entre le CNC et la société civile |

1. Le PIB par habitant était de 305,5 USD en 2015. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le PIB par habitant était de 305,5 USD en 2015. [↑](#footnote-ref-3)
3. FMI : Burundi pays le plus pauvre du monde devant le Soudan du Sud et la Somalie. [↑](#footnote-ref-4)
4. : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.DDAY?locations=BI> ; <https://www.unicef.org/burundi/media/1161/file/Burundi:%20rapport%20sur%20la%20pauvret%C3%A9%20des%20enfants.pdf> ; [↑](#footnote-ref-5)
5. <https://countrymeters.info/fr/Burundi> [↑](#footnote-ref-6)
6. Source ISTEEBU. [↑](#footnote-ref-7)
7. Enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages au Burundi (EICVMB) 2019-2020, ISTEEBU. Population burundaise 12,3 millions de personnes (50,4 % de femmes). Structure démographique caractérisée par son extrême jeunesse : 44 % de la population à moins de 15 ans ; 47 % de moins de 18 ans, 65 % de la population de moins de 25 ans. [↑](#footnote-ref-8)
8. : La population est passée de 10,2 millions en 2015 à 11,9 millions en 2020 puis à 12,3 millions en 2022). [↑](#footnote-ref-9)
9. Rapport sur le Développement Humain 2021/2022, PNUD. La BM estime de son coté que 85% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2021. [↑](#footnote-ref-10)